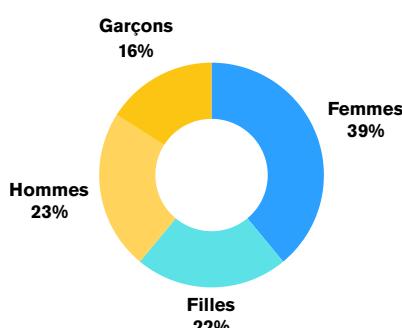


La traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle

La traite à des fins d'exploitation sexuelle consiste à recruter, transporter, transférer, héberger ou recevoir une personne à des fins d'exploitation sexuelle, en recourant à la force, à des menaces, à la tromperie, à l'abus de pouvoir ou à d'autres formes de coercition. Si la personne est âgée de moins de 18 ans, il s'agit de traite même en l'absence de recours à la force, à la fraude ou à la coercition

Qui est concerné?



Il s'agit uniquement des victimes identifiées signalées dans le Rapport mondial sur la traite des êtres humains 2024 de l'UNODC et ne reflète pas le nombre réel de personnes victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle

Types de traite à des fins d'exploitation sexuelle

Prostitution forcée

Une personne est contrainte de se livrer à des actes sexuels à des fins commerciales par la force, la fraude ou la coercition.

Pornographie et spectacles dans des lieux à caractère sexuel

Participation forcée à la création de matériel pornographique ou à des spectacles dans des clubs de strip-tease et autres lieux de divertissement sexuel.

Traite à des fins d'exploitation sexuelle sur Internet

Des personnes sont victimes de traite et contraintes de se produire dans des spectacles diffusés en direct impliquant des actes sexuels forcés ou des viols. D'autres sont contraintes de se livrer à des actes sexuels commerciaux facilités par Internet, tels que la création et la vente de contenus sexuels illicites ou la diffusion en continu d'abus sexuels.

Traite d'enfants à des fins d'exploitation sexuelle

Cela comprend la traite à des fins d'exploitation sexuelle commerciale des enfants, la prostitution enfantine, la pornographie enfantine, le tourisme sexuel impliquant des enfants, l'exploitation sexuelle en ligne et le matériel pédopornographique (CSAM).

Esclavage sexuel

Il s'agit souvent de l'aboutissement ou de la situation finale de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, lorsqu'une personne est victime de traite puis maintenue dans des conditions proches de l'esclavage à des fins d'exploitation sexuelle. Cela est particulièrement vrai dans les zones de conflit, où des groupes terroristes armés, étatiques ou non, peuvent forcer ou contraindre des personnes à subir des abus sexuels. Le mariage forcé peut également constituer une autre forme d'esclavage sexuel.

Mariages forcés

Une personne est contrainte de se marier sans son consentement libre et plein, par le biais de menaces, de pressions, de tromperies ou de coercition, et le mariage est ensuite utilisé pour l'exploiter, par exemple à des fins de travail, de sexe ou de contrôle.

Industries concernées

- Hôtellerie et tourisme
- Centres de transport
- Bars, clubs et divertissements pour adultes
- Plateformes en ligne et industrie technologique
- Milieux résidentiels
- Événements et lieux saisonniers
- Camps agricoles ou camps de travail isolés

Définition



La traite à des fins d'exploitation sexuelle consiste à recruter, héberger, transporter, fournir, obtenir, fréquenter ou solliciter une personne à des fins d'actes sexuels commerciaux, dans lesquels les actes sexuels commerciaux sont induits par la force, la fraude ou la coercition, ou dans lesquels la personne incitée à accomplir un tel acte n'a pas atteint l'âge de 18 ans (22 USC § 7102)

Tel que défini dans la loi américaine TVPA de 2000

Faits et tendances

Si le travail forcé représente aujourd'hui la plus grande partie des victimes de la traite dans le monde, la plupart des condamnations pénales continuent de concerner la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Les victimes sont contraintes à se livrer à des activités sexuelles à des fins commerciales dans des maisons privées, des salons de massage, des hôtels, des maisons closes et des espaces en ligne.

UNODC (2024), Rapport sur la traite des personnes du Département d'État américain (2024)

- Les **femmes et les filles** représentent **90 % des survivantes** identifiées de la traite à des fins d'exploitation sexuelle.



- Les **hommes et les garçons**, ainsi que les **membres de la communauté LGBTQIA+**, sont de plus en plus souvent identifiés comme victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle.

L'exploitation sexuelle est la forme la plus courante de traite des êtres humains, représentant **79 % de tous les cas identifiés**. Les victimes sont principalement des femmes et des filles. Dans certains pays, les femmes constituent même la majorité des trafiquants, selon les données rapportées dans 30 % des pays qui recensent le sexe des trafiquants.

- Le nombre de **victimes de la traite identifiées dans le monde en 2022 a augmenté de 25 %** par rapport aux chiffres d'avant la pandémie en 2019. Les identifications de traite d'enfants ont augmenté de 31 %, les enfants représentant 38 % de toutes les victimes détectées. Les filles sont victimes de traite de manière disproportionnée pour exploitation sexuelle.

UNODC (2024)



Pour en savoir plus, consultez
www.antitraffickingresponse.org